

dans les Alpes

Au Moyen-Age, les bisses irriguaient les pâturages alpins du Valais. Autrefois au centre des préoccupations économiques, politiques et sociales, ils sont aujourd'hui un héritage culturel et une destination appréciée de randonnées. (Voir Prachanda Pradhan, «Les kulos – tradition ancienne, fonction moderne», p. 12).

■ Par Denis Reynard

Les bisses du Valais sont des canaux d'irrigation de montagne qui amènent l'eau des torrents d'origine glaciaire vers les terres cultivées nécessitant un arrosage. Ils forment dès le Moyen Age un réseau d'irrigation complet et complexe. Devenus des lieux de promenades et de randonnées appréciés à la fin du 20^{ème} siècle, ils ont joué auparavant, durant plusieurs siècles, un rôle essentiel dans l'économie agricole du Valais.

Il peut paraître étonnant au premier abord de rencontrer un système d'irrigation aussi subtil en plein cœur de ce qu'il est coutume d'appeler le «château d'eau de l'Europe». Souvenons-nous pourtant que la haute vallée du Rhône et les vallées latérales qui la jalonnent sont l'un des endroits les plus secs de Suisse. Avec guère plus de 600 mm d'eau par an à certains endroits et un ensoleillement important, le climat du Valais est relativement aride.

L'élevage de bovins mène à un «boom»

Ces données géographiques expliquent en partie le développement précoce des réseaux d'irrigation en Valais. Selon les premières mentions écrites, on sait en effet que, déjà à partir du 13^{ème} siècle, des bisses ont été tracés et utilisés. Mais c'est surtout à partir de la fin du 14^{ème} siècle que le réseau des bisses se développe fortement et que de nombreux nouveaux ouvrages sont construits. On peut lier ce «boom» à l'orientation que prend l'agriculture alpine à cette époque. Un élément surtout est à retenir: l'essor de l'élevage des vaches à des fins commerciales. Pratiquement auparavant la culture des céréales et l'élevage de petit bétail (chèvres, moutons), les paysans du Valais, de même que leurs confrères fribourgeois ou de Suisse centrale, se tourment à cette époque vers l'élevage bovin. Ils reconnaissent rapidement les bons profits qu'ils peuvent tirer de la vente de leurs produits (viande, fromage) dans les villes alors en plein essor.

Les vaches, contrairement aux chèvres, consomment beaucoup d'herbe et de foin, ce qui contraint les éleveurs à augmenter les

rendements de leurs prés. L'arrosage est le meilleur moyen d'y parvenir. L'irrigation devient alors l'objet de nouveaux enjeux économiques, politiques et sociaux totalement inconnus auparavant dans ce milieu. Le bisse pour sa part se retrouve au centre des préoccupations de nombreuses communautés. Parallèlement, on sent monter une certaine tension sociale autour de l'eau d'irrigation.

Nouvelle gestion des biens communs et de l'irrigation

Au Moyen Age, les ressources naturelles comme l'eau des rivières, les forêts ou les pâturages étaient généralement la propriété d'un seigneur. Celui-ci, moyennant une redevance annuelle en argent ou en nature, en concédait l'usage à des particuliers ou, plus fréquemment, à des communautés villageoises. Ces ressources prennent alors le statut de biens communs. Ceux-ci sont d'une utilité primordiale pour les paysans: les forêts fournissent le bois de construction et de feu ainsi que les produits de la cueillette; les alpages permettent la pâture

Les bisses et les kulos un sentier didactique en valais

Depuis le 18 juillet, les randonneurs peuvent découvrir un sentier didactique consacré aux ressemblances et aux différences entre les bisses du Valais et les kulos du Népal, situé sur le chemin de la Massa entre Blatten et Ried-Mörel, en-dessous de Riederalp. Le sentier en tant que tel a été ouvert il y a six ans, après d'importants travaux. Il longe l'un des plus anciens bisses de la région de l'Aletsch, la 'Riederli'. Mentionnée pour la première fois au 14^{ème} siècle, elle était encore en fonction en 1940.

Sur l'initiative d'Helvetas, le sentier didactique le long de la Massa a été réalisé en collaboration avec l'Alpmuseum de Riederalp ainsi qu'avec Belalp et Riederalp Tourismus, dans le cadre de l'Année internationale des Montagnes 2002. Durant une randonnée de deux heures entre l'ancienne zone de captage et les champs, on peut s'informer sur les liens rapprochant le Valais du Népal à travers 10 panneaux comprenant des textes et des illustrations.

Informations complémentaires:

Helvetas: tél. 01 368 65 22 (Fritz Brugger), www.helvetas.ch
Riederalp Tourismus: tél. 027 928 60 50, www.riederalp.ch
Belalp Tourismus: tél. 027 921 60 40, www.belalp.ch

estivale des troupeaux; l'eau apprivoyée rend possible l'irrigation des prairies. Toutes ces ressources contribuent à la vie économique des populations alpines.

Une fois concédée par le seigneur, l'eau qui alimente un bisse est gérée par les paysans, généralement de manière communautaire. Deux principaux modèles d'administration sont apparus à l'époque. Dans le premier, la communauté rurale dans son ensemble, par l'entremise de ses autorités et de ses institutions (conseil, assemblée), gère le bien commun. Toutes les décisions concernant l'organisation de l'irrigation, l'entretien des bisses ou encore la répartition des droits d'utilisation de l'eau se prennent lorsque au moins les deux tiers des membres de la communauté sont rassemblés.

Le deuxième type de gestion est celui des «consortages». Le consortage est une association de particuliers qui jouissent en commun d'un bien, d'une ressource ou de son usage. Dans le cas de l'eau d'irrigation, tous les membres d'une communauté paysanne ne sont pas forcément impliqués. Il arrive souvent que seul un groupe de pay-

sans fasse partie du consortage, constitué essentiellement des propriétaires de prés qui ont des intérêts particuliers dans l'irrigation de leurs pâturages. Ce sont alors eux et eux seuls qui organisent la distribution de l'eau et qui s'occupent des ouvrages d'adduction d'eau.

Les consortages d'irrigation valaisans, de même que les communautés rurales sur un plan plus large ont, dès le 15^{ème} siècle, rédigé des statuts et des règlements contenant des directives définissant l'utilisation des bisses et de leur eau. Ces documents, relativement nombreux dans les archives des communes du Valais, sont des sources précieuses pour comprendre le fonctionnement des anciens systèmes d'irrigation.

Un système qui fonctionne bien...

Le système des consortages a souvent été défini comme idéal et quasi parfait. Fruit du bon sens que l'on attribue généralement aux paysans, il serait un moyen particulièrement bien adapté à la gestion de l'eau d'irrigation et parviendrait à limiter les conflits entre usagers. Qu'en est-il en réalité, et que nous disent les documents?

Au 15^{ème} siècle, les consortages d'irrigation ne sont pas aussi bien structurés que leurs héritiers de l'époque moderne. On sait qu'au début du 20^{ème} siècle, ces associations comprennent une assemblée, un comité, des procureurs à leur tête, un métral responsables pour comprendre le fonctionnement des anciens systèmes d'irrigation.

tion classique d'un consortage. Au Moyen Age en revanche, la structure nous apparaît beaucoup moins stricte. On ne parvient pas à déceler de fonctions aussi bien définies. Il y a bien le gardien, qui est souvent mentionné, ainsi que d'autres hommes choisis par les consorts pour donner leur opinion dans des cas particuliers. Ils se prononcent par exemple lors de travaux de réparation ou d'entretien: leur avis est alors déterminant pour savoir si le résultat est acceptable ou si le bisse nécessite de nouveaux travaux. Mis à part ces quelques fonctions, le consortage semble plutôt peu structuré. Le pragmatisme des paysans ainsi qu'un contrôle mutuel efficace entre les consorts devaient suffire à ce que le système fonctionne sans trop de problèmes.

Mais d'un autre côté, certains aspects de l'organisation sont très bien définis. Il s'agit essentiellement des droits d'irrigation et de l'entretien des ouvrages. Très souvent, dans les actes réglementant le fonctionnement d'un consortage, tous les participants sont énumérés, avec leurs droits d'eau. Ce que chacun doit irriguer et correspond dans la pratique à une période d'arrosage bien précise. Tout le monde n'a pas accès à l'eau en même temps. Telle personne devra utiliser l'eau du bisse tel jour de la semaine, pour une durée déterminée. On définit ainsi le «tour d'eau», c'est-à-dire le cycle durant lequel chaque usager peut se servir à son tour de l'eau.

Les bisses sont creusés dans le sol meuble, taillés dans le rocher ou, par endroits, construits en bois et accrochés à la paroi rocheuse. L'entretien des ouvrages – qui ont souvent nécessité de gros investissements – requiert du temps et des efforts.

C'est un des aspects très importants de la réglementation. Chaque membre du consortage doit participer aux corvées communes durant lesquelles on procède aux réparations et aux aménagements nécessaires à la «mise en eau» du bisse. Ces corvées d'entretien interviennent au printemps, normalement en avril juste avant le début de la saison d'irrigation, et au terme de la saison de l'alpage, en septembre.

Le bisse, a aussi bien entretenu soit-il, peut parfois résister de mauvaises surprises aux usagers. Lors de pluies violentes ou à cause d'un éboulement, le canal peut se rompre et l'eau se répandre librement. Cela cause des dommages aux terrains situés au-dessous de son cours et empêche en même temps le bon déroulement de l'irrigation. Dans ces cas d'urgence, il est important d'agir vite. C'est pourquoi les règlements définissent clairement qui doit intervenir en cas d'accident et qui assume les frais de ré-